

Spécialisation en oncologie

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 10 Raisonnement clinique associé aux soins infirmiers oncologiques en neurologie, gériatrie, pédiatrie, endocrinologie et au niveau locomoteur			
Ancien Code	PAON1S10	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XAON1100		
Bloc	1S	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	32 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Vincent VERSCHAEVE (vincent.verschaeve@helha.be) Annelise BRUWIER (annelise.bruwier@helha.be) Mariana ANDRADE (mariana.andrade@helha.be) Catherine MEUNIER (catherine.meunier@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE 10 "Raisonnement clinique associé aux soins infirmiers oncologiques en neurologie, gériatrie, pédiatrie, endocrinologie et au niveau locomoteur" est composée d'une seule Activité d'Apprentissage. Cette dernière est composée de plusieurs parties, à savoir : la neurologie, la gériatrie, la pédiatrie, l'endocrinologie et le système locomoteur.

Cette activité d'apprentissage apporte aux étudiant.e.s les savoirs et savoir-faire spécifiques aux différents contextes où s'exerce la profession d'infirmier.e en Oncohématologie.

Il s'agit de contextes où l'infirmier.e collabore en interdisciplinarité. L'infirmier.e spécialisé.e est amené.e à formuler un plan de soins infirmiers et à mettre en œuvre des interventions sur rôle propre et avec prescription médicale conformément à la liste d'actes.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 4 Concevoir des projets de soins infirmiers individualisés

- 4.1 5.C4.1 Recueillir et sélectionner les informations pertinentes en tenant compte de l'histoire singulière de chaque client(e)
- 4.2 5.C4.2 Identifier les problèmes de santé réels et potentiels en tenant compte de l'impact du cancer sur le malade et ses proches
- 4.3 5.C4.3 Fixer des objectifs de soins adaptés au contexte
- 4.4 5.C4.4 Prioriser les interventions de soins en adéquation avec les ressources du/de la client(e) et de ses proches
- 4.5 5.C4.5 Planifier les interventions de soins en adéquation avec les ressources du/de la client(e) et de ses proches
- 4.6 5.C4.6 Evaluer la démarche et les résultats des interventions et réajuster le plan de soins

Compétence 6 Réaliser les interventions de soins infirmiers à caractère autonome, prescrit et /ou confié

- 6.1 5.C6.1 Accomplir des prestations de soins dans les domaines de la promotion de la santé, de la prévention, du curatif, du palliatif et de la réadaptation
- 6.2 5.C6.2 Adapter le soin à la situation et aux différents contextes culturels, sociaux, familiaux,

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant sera capable de/d' :

- Comprendre les pathologies neurologiques, gériatriques, pédiatriques, endocrinologiques et au niveau locomoteur oncologiques prises en soin en Belgique : définitions, physiopathologie, symptomatologie, classification,...
- Etre capable d'expliquer les facteurs protecteurs ou, au contraire, les comportements à risque pouvant avoir une influence sur l'apparition d'un de ces cancers.
- Acquérir les connaissances nécessaires à la compréhension de l'organisation du programme de dépistage du cancer en question, quand il existe, en Belgique (facteurs d'inclusion, organisation et financement, problématiques sous-jacentes au dépistage de masse...).
- Comprendre les particularités des patient.e.s touché.e.s par une pathologie neurologique, gériatrique, pédiatrique, endocrinologique et niveau locomoteur malignes au niveau médical, chirurgical et en radiothérapie et connaître la prise en soin infirmière ainsi que les surveillances qui y sont liées.
- Argumenter et expliciter des notions liées à la prise en charge infirmière du cancer neurologique, gériatrique, pédiatrique, endocrinologique et niveau locomoteur sur base d'articles lus et commentés en cours (rôle dans l'annonce du diagnostic, rôle de l'infirmière CSO,...).
- Savoir prendre en soin un.e client.e touché.e par une pathologie neurologique, gériatrique, pédiatrique, endocrinologique et niveau locomoteur malignes sur les aspects médicaux, chirurgicaux et de radiothérapie.
- Appliquer les savoirs acquis en cours par la résolution de cas cliniques et s'impliquer activement dans son développement professionnel.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAON1S10A Raisonement clinique et principes de soins infirmiers en matière de 32 h / 1 C
prévention, diagnostics, traitements, soins continus: pathologies et soins infirmiers spécifiques en neurologie, gériatrie, pédiatrie, endocrinologie et au niveau locomoteur

Contenu

Principes de soins infirmiers en matière de prévention, diagnostics, traitements, soins continus : pathologies et soins infirmiers spécifiques en neurologie, gériatrie, pédiatrie, endocrinologie et au niveau locomoteur :

- Pathologie en neurologie (CHIR) : Dr Tsague
- Pathologie en neurologie (MED) : Dr Verschaeve
- Pathologie en neurologie en radiothérapie : Dr Ledoux
- Soins infirmiers spécifiques en neurologie : Mme Wallemacq
- Pathologie en gériatrie (MED) : Dr Simonetti
- Soins infirmiers en gériatrie : Mme Louis Isabelle
- Pathologie en pédiatrie : Dr Bruwier
- Pathologie en endocrinologie : Dr Korman
- Thyroïde : médecine nucléaire : Dr Andrade
- Pathologie au niveau locomoteur : Dr Faugeras
- Soins infirmiers spécifiques en radiothérapie (neuro, pédiatrie, endocrino, systèmes locomoteurs) : Mme Meunier

Démarches d'apprentissage

- cours magistraux
- cours disponibles sur Connected ou remis aux étudiants
- cas clinique
- vidéos
- articles

Dispositifs d'aide à la réussite

- Encadrement individuel
- Variété des spécialistes pour les cours de pathologie (oncologues, chirurgien, radiologue, experts, ...)
- Intervention d'une infirmière coordinatrice de soins en oncologie pour approfondir les cours de soins infirmiers ou autres experts
- Préparation à l'examen à l'aide de cas cliniques réalisés et corrigés durant les heures de cours
- Proposition de lectures complémentaires pour approfondir les points de la matière abordée

Sources et références

cf. bibliographie des powerpoints des différents intervenants

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- cours sur Connected
- cours magistraux
- cas clinique
- partage d'expérience, de situations clinique,...
- vidéos

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'examen consiste en un écrit au Q2 de l'ensemble des cours et un examen écrit au Q3 de l'ensemble des cours.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Cette UE 10 "Raisonnement clinique associé aux soins infirmiers oncologiques en neurologie, gériatrie, pédiatrie, endocrinologie et au niveau locomoteur" est composée d'une seule Activité d'Apprentissage. Cette dernière est composée de plusieurs parties, à savoir : la neurologie, la gériatrie, la pédiatrie, l'endocrinologie et le système locomoteur. Chaque partie sera pondérée selon le volume horaire de cours dans l'examen écrit final au Q2 comme au Q3. Ce qui permettra une cotation unique pour l'UE. La cotation de l'activité d'apprentissage correspond à la cotation de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant.e doit se référer au document « Modalités d'évaluation (annexe I aux fiches ECTS) : Bachelier de spécialisation en Oncologie » disponible sur ConnectED dans les Valves, dans l'onglet « Examens ».

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).